



Atelier
Agriculture
Avesnois
Thiérache

ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE

43 rue du Général de Gaulle
02260 LA CAPELLE
tél. : 03 23 97 17 16 – Fax : 03 23 97 17 36
courriel : f.gion@3a-thierache.fr

FICHE TECHNIQUE

PRESCRIPTION POUR LE DEPLACEMENT DE HAIES DANS LE CADRE DE LA BCAE 7

**Nom de l'exploitation : EARL DES FOSSES
MATHON - AUTREPPES**

GION Françoise – Date de réalisation juillet 22

1 Introduction

Dans le cadre de l'évolution des conditions de travail, l'Earl des Fosses Mathon envisage la reconfiguration de leur parcellaire. Cette évolution va se traduire par l'arrachage d'une haie et de la replantation d'un linéaire supérieur, à ce qui aura été arraché.

Afin de satisfaire au mieux les obligations de replanter une haie de qualité, qui soit en adéquation avec les réglementations et tout particulièrement de la BCAE 7 (conformément à l'Arrêté du 24 avril 2015), l'Earl des Fosses Mathon a choisi de solliciter l'accompagnement de l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache pour mener à bien ce projet. Françoise GION, Directrice-Animatrice, conseillère en agroforesteries, assure ce conseil.

2 Identification du demandeur

Nom de la société EARL DES FOSSES MATHON
Représentée par Detrez Sébastien

Adresse : 23 rue de Vervins
Code Postal : 02580
Téléphone : 03 23 97 90 17
N° Siret : 489 010 264 00013
N° Pacage : 002160571

Commune : AUTREPPES
Portable : 06 74 16 08 04

L'Earl est composée de deux associés. L'évolution du parcellaire se réalise à la suite de l'autorisation de remise en terre de la prairie sur l'ilot 6.

D'une SAU de 118,11 ha, l'exploitation est orientée élevage laitier et allaitant. Le linéaire de haies de l'exploitation est de 7 197 m, le déplacement correspond à 0.90% du linéaire total de haies.

3 Description du projet

Caractéristique des éléments à arracher :

COMMUNE	PARCELLE	LONGUEUR HAIE (ml)	Propriétaire (P) Locataire (L)	PROTECTION PLU	N° ILOT PAC	CARACTERISTIQUES
Autreppes	000 ZC 0019	65 m			6	Haie taillis
TOTAL		65 m				

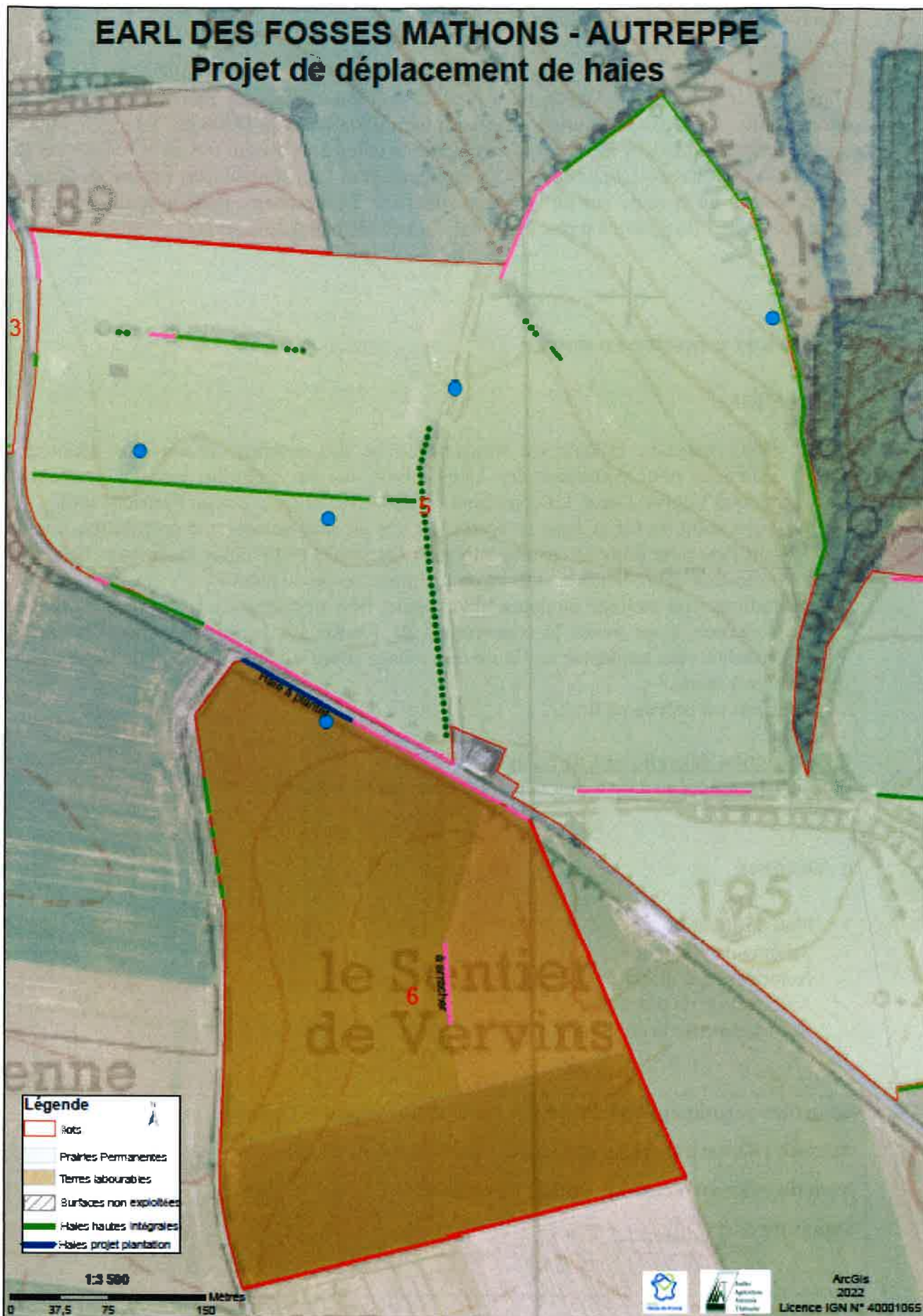
Le site, ainsi que les haies ne font l'objet d'aucun zonage en assurant leur protection.

Caractéristique des éléments à replanter :

COMMUNE	PARCELLE	LONGUEUR HAIE (ml)	Propriétaire (P) Locataire (L)	PROTECTION PLU	N° ILOT PAC	CARACTERISTIQUES
Autreppes	000 ZC 0020	95 m			6	Haie taillis
TOTAL		95 m				



Carte n°1 : Plan de situation



4 Motivation du demandeur

L'Earl des Fosses Mathon souhaite supprimer une haie arbustive taillée sur les 3 côtés à l'intérieur de l'îlot 6 sur Autreppes, à la suite de l'autorisation de remettre en terre la prairie permanente. De ce fait, la haie se situe au milieu de la terre de 11,60 ha. La suppression de la haie arbustive dégradées facilitera la gestion de la culture au niveau travail et impact sur le coût de celles-ci au niveau économique et environnemental. La plantation est prévue en limite de la terre, le long de la route sur un longueur supérieur à l'arrachage, dans le prolongement d'une haie existante. Elle pourra à terme éviter les risques d'érosion de la terre.

5 Travaux à mettre en œuvre

A Plantation

- a) Choix végétal : la haie est implantée avec des essences champêtres adaptées à la Thiérache pour constituer des haies arbustives. En majorité, les plants seront de la marque Végétal Local. La commune est située sur la Zone Bassin Parisien Nord.
- b) Préparation du sol et mise en forme : Après un sous-solage, une préparation fine du sol sera faite pour pouvoir ensuite implanter les jeunes plants, tous les mètres. Une gaine de protection lapin, lièvre est mise avant l'implantation du plant.
- c) Paillage : un paillage biodégradable (paille, bois déchiqueté...) sera posé juste après la plantation, pour éviter la concurrence de l'herbe les premières années et une bande enherbée sera implantée en limite du paillage jusqu'à faire 1.5 à 2 m de large de chaque côté à terme.

La plantation est prévue en fin 22.

B Destruction des reliquats de haies

L'arrachage est prévu à fin 22 ou début 23, après les plantations.

6 Annexes

- Plan de situation
- Schéma de plantation
- Autorisation d'arrachage
- Autorisation de plantation
- Autorisation de la commune

Structure accompagnatrice : Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache

Adresse : 43 rue du général de Gaulle – 02260 LA CAPELLE

Nom du référent Technique : GION Françoise

Signature :

